



# BULLETIN JURIDIQUE DU PRATICIEN HOSPITALIER

## NUMÉRO 149



Éditeur : LEH Édition

[www.leh.fr](http://www.leh.fr)

Le bulletin juridique du praticien hospitalier

Parution : juin 2012

Format : 0 x 0 mm

ISSN : 1625-4104

Prix : 15 € TTC

Pour commander :

[www.leh.fr](http://www.leh.fr) ou [info@leh.fr](mailto:info@leh.fr) ou tél. 05 56 98 85 79.

### Présentation

## Le Bulletin juridique du praticien hospitalier

numéro 149, juin 2012

### Du niveau d'authenticité...

L'anthropologue Claude Lévi-Strauss avait remarqué, en étudiant les sociétés archaïques du Brésil, que la subsidiarité de compétence pour gouverner les hommes existait de fait ; il appelait cela des « niveaux d'authenticité », en rappelant que les sociétés modernes doivent éviter une centralisation excessive (Entretiens avec Lévi-Strauss, par Georges Charbonnier, Plon et Julliard, 1961, p. 58-59).

L'observation attentive et sans a priori partisan nous conforte dans cette idée.

A quel niveau d'authenticité appartiennent les soins

hospitaliers et plus globalement les soins ? La question fut posée en 1982, lors du premier grand mouvement de décentralisation initiée par François Mitterrand et mise en oeuvre par Gaston Defferre. La loi du 2 mars 1982 exclut la santé de la décentralisation car son financement serait trop inégalitaire selon les régions. Ce souci d'égalité va justifier la nationalisation des questions hospitalières et la création des ARH, en 1996, sous le gouvernement Juppé. Ce souci d'égalité va justifier l'encadrement des soins non hospitaliers et leur prise en compte par les ARS créées par la loi HPST du 21 juillet 2009 et installées le 1er avril 2010.

La nation était-elle le bon niveau d'authenticité pour discuter et financer les soins ?

Depuis 1958, l'État n'a de cesse que de s'approprier la

gestion des hôpitaux pour faire des économies ! C'est fait avec

le statut d'établissement public national des établissements

publics de santé, selon les dispositions de la loi HPST. Il a fallu plus de cinquante ans pour nationaliser la gestion hospitalière, dont les problèmes apparurent avec la loi du 21 décembre 1941, sous le régime de l'État français de Philippe Pétain.

Qui trop embrasse mal étreint ; il faudra revenir à de

meilleures réflexions et engager un vaste mouvement de

décentralisation, seul à même de réduire les dépenses inutiles

... purus, sit amet venenatis erat. Trimentum a. Nullam iaculis natus sapien, non tincidunt dolor hendrerit eu. Morbi nibh tor  
hendrerit ut risus. Nulla fermentum, arcu sed sollicitudin posuere, leo nisl congue magna, eu hendrerit massa a  
od ut est sit amet, lacinia aliquet massa. Maecenas interdum commodo erat, ac interdum arcu rhoncus ac. Mauris  
sim. Vestibulum viverra libero pretium, dictum lorem quis, facilisis ipsum. Etiam quis turpis eu justo bibendum pi  
erat nisl, fringilla nec massa in, congue porttitor nisi. Integer id viverra magna



de fonctionnement bureaucratique et de faire prendre conscience aux citoyens de leur mode de vie dispendieux par le comportement qu'il induit, suscite ou justifie.



